

## DOCUMENTS A FOURNIR

photocopier

### Pour la 1ère inscription (nouveau arrivant) :

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Pages « vaccinations » du carnet de santé
- Une pièce d'identité établissant la qualité des responsables légaux
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

### Mon enfant rentre en CP :

- Les pages « vaccinations » du carnet de santé
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

### En cas de séparation :

- En cas de garde séparée de l'enfant, un document de garde (extrait d'acte de jugement, attestation sur l'honneur commune des parents....)

### En cas de changement d'adresse :

- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.



**A PARTIR DU 15 AOUT 2019**

**RETROUVER SUR LE PORTAIL FAMILLE  
L'AGENDA DE VOTRE ENFANT POUR  
L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020  
IL SERA POSSIBLE DE FAIRE LES  
INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE**

#### Attention :

**Pour la semaine du 2 au 6 septembre 2019  
dernier délai pour inscrire et annuler :  
le mercredi 28 août avant 17h00**

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES  
SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL  
FAMILLE ET LE SITE INTERNET DE LA  
VILLE**

<http://www.rozay-en-brie.fr/>

**AINSI QUE DANS TOUS LES  
ACCUEILS DE LOISIRS ET EN MAIRIE  
AUPRES DU SERVICE ENFANCE**

**MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE**

**Place de Gaulle**

**01 64 25 60 43**

**mairie.rozay@orange.fr**

**www.rozay-en-brie.fr**



**MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE**

**SERVICE ENFANCE**

**01 64 25 08 57**

**enfance.rozay@orange.fr**

**INSCRIPTION**

**PERISCOLAIRE**

**EXTRASCOLAIRE**

**2019/2020**



## AVANT LE 8 JUILLET 2019

1 / Vous devez télécharger la FICHE DE RENSEIGNEMENT pour l'année scolaire 2019/2020 sur le site internet de la mairie.



**FICHE A RETOURNER  
EN MAIRIE  
AVANT LE 8 JUILLET 2019**

**SANS FICHE DE RENSEIGNEMENT VOTRE ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCEPTÉ DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET A LA RESTAURATION**

### 2 / Consulter les documents suivants :

- \* Le règlement intérieur des accueils de loisirs
- \* Le calendrier des périodes d'inscriptions pour les accueils de loisirs VACANCES 2019/2020
- \* Les délais d'inscriptions et annulations pour l'année 2019/2020
- \* Les tarifs 2019
- \* La fiche d'inscription annuelle 2019/2020 **A RENDRE SI BESOIN AVANT LE 8 JUILLET**

**TOUS LES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE ROZAY-EN-BRIE, DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET EN MAIRIE**

## LES ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS Maternelle  
« LES OURSONS »  
01 64 07 77 93  
*Ecole Maternelle – Rue St Roch*

ACCUEIL DE LOISIRS Elémentaire  
« LES DAUPHINS »  
01 64 42 92 76  
*Ecole élémentaire – entrée rue de la Maladrerie*

## LE RYTHME SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

### ÉLÉMENTAIRES

#### LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

- ACCUEIL DU MATIN : 7h00 – 8h35
- TEMPS SCOLAIRE : 08h45 – 11h45 (ouverture des portes à 8h35)
- RESTAURATION : 11h45 – 13h35
- TEMPS SCOLAIRE : 13h35 – 16h45
- ÉTUDE : 16h45 – 18h00
- ACCUEIL DU SOIR : 18h00 – 19h00

#### MERCREDI ET VACANCES

- ACCUEIL DE LOISIRS : Journée (7h00 – 19h00) ou demi-journée (7h00 – 13h30 ou 11h30 – 19h00)

### MATERNELLES

#### LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

- ACCUEIL DU MATIN : 7h00 – 8h30
- TEMPS SCOLAIRE : 08h35 – 11h35 (ouverture des portes à 8h30)
- RESTAURATION : 11h35 – 13h30
- TEMPS SCOLAIRE : 13h30 – 16h35
- ACCUEIL DU SOIR : 16h35 – 19h00

#### MERCREDI ET VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS : Journée (7h00 – 19h00) ou demi-journée (7h00 – 13h30 ou 11h30 – 19h00)

## LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

**Inscription et annulation directement sur le portail famille**

**Avant le mercredi 17h00 pour la semaine suivante :**

- LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI
- LA RESTAURATION SCOLAIRE
- LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR
- L'ÉTUDE pour les élémentaires

**Selon calendrier d'inscription :**

- LES VACANCES

---

CONCERNANT LA RESTAURATION ET LES ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI ET LES VACANCES : Toute demande après le délai d'inscription sera acceptée sous réserve des places disponibles et du taux d'encadrement. Un tarif majoré sera appliqué.

---

**Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité toute l'année en complétant la fiche « INSCRIPTION ANNUELLE 2019/2020 »**

---

**SANS INSCRIPTION PRÉALABLE : L'ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCEPTÉ DANS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES.** L'inscription concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter l'accueil même de manière irrégulière.

---

Pour toute absence, nous demandons aux parents de bien vouloir fournir un certificat médical ou une ordonnance sous 48h à l'adresse e-mail [enfance.rozay@orange.fr](mailto:enfance.rozay@orange.fr)